

## **Composition du Comité de Pilotage Local de la ZPS Basses-Corbières**

- M. le Préfet de l'AUDE
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement
- M. le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- M. le Délégué Régional du Tourisme
- M. le Délégué Militaire départemental des P.O.
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt des P.O.
- M. le Directeur départemental de l'Équipement des P.O.
- M. le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports des P.O.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des P.O.
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts des P.O.
- M. le Chef du Service de Restauration des Terrains en Montagne des P.O.
- M. le Chef de la Garderie départementale de l'Office National De la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. le Président de l'UNICEM
- M. le Directeur de Réseaux de Transport d'Électricité (RTE)
- M. le Directeur de Réseaux Ferrés de France (RFF) Mission Ligne nouvelle Languedoc-Roussillon
- MM. les Maires de PRUGNANES (66220), CAUDIES DE FENOUILLEDES (66220), SAINT PAUL DE FENOUILLET (66220), SAINT MARTIN (66220), LESQUERDE (66220), MAURY (66460), RASIGUERES (66720), PLANEZES (66720), LATOUR DE France (66720), ESTAGEL (66310), MONTNER (66720), CORNEILLA LA RIVIERE (66550), PEZILLA LA RIVIERE (66370), VINGRAU ( 66600)
- M. le Président de la Communauté de Communes « Rivesaltes, Agly, Manadell »
- MM. les Conseillers Généraux des cantons de RIVESALTES, LATOUR DE France, SAINT PAUL DE FENOUILLET
- M. le Président de la Fédération départementale de la Chasse des P.O.
- M. le Président de la Fédération de la Pêche des P.O.
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des P.O.
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des P.O.
- M. le Président du Syndicat des Vignerons du Roussillon
- Mme la Présidente de l'Association Charles FLAHAUT
- M. le Président du GOR
- M. le Président de la LPO, délégation des P.O.
- M. le Président du GRIVE

- M. le Président du Comité départemental de Randonnée Pédestre
- M. le Président du Comité départemental de Vol Libre
- M. le Président du Comité départemental d'Escalade/ Montagne
- M. le Président du Comité départemental de Canoë-kayak
- M. le Président du Comité départemental de Course d'Orientation
- M. le Président du Comité départemental de VTT
- M. le Président du Comité départemental de Spéléologie
- M. le Président du Comité départemental de Tourisme Equestre
- M. le représentant du Collectif Z.P.S.
- M. le Sous-Préfet de NARBONNE – B.P.820 – 11108 Narbonne Cedex
- M. le Délégué Militaire départemental de l'AUDE
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'AUDE
- M. le Directeur départemental de l'Equipement de l'AUDE
- M. le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports de l'AUDE
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AUDE
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts de l'AUDE
- M. le Chef de la Garderie départementale de l'Office National De la Chasse et de la Faune Sauvage de l'AUDE
- M. le Maire de SOULATGE
- M. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CONTREE DE DURBAN
- M. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-CORBIERES
- M. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUIZA
- M. LE PRESIDENT ~~DU SIVOM DE SIGEAN~~ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES EN MEDI TERRANEE (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003)
- M. LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDI TERRANEE
- MM. LES CONSEILLERS GENERAUX DES CANTONS DE DURBAN, TUCHAN, SIGEAN, COUIZA, MOUTHOMET
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de NARBONNE-LEZIGNAN CORBIERES-PORT LA NOUVELLE
- M. M. le Président du Syndicat du cru FITOU
- M. le Président de la Fédération départementale de Chasseurs de l'Aude
- M. le Président de la Fédération départementale de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation de l'Aude
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre
- M. le Président du Comité départemental de spéléologie
- M. le Président du Comité départemental de Montagne et d'Escalade
- M. le Président du Comité départemental de Vol libre de l'Aude
- M. le Président du Comité départemental de Cyclisme (VTT)
- M. le Président du Comité départemental d'Equitation

# Compte-rendus des réunions du COFIL au cours de l'élaboration du DOCOB

COFIL du 22 janvier 2004

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) DU SITE NATURA 2000 « BASSES CORBIÈRES » (zone de protection spéciale)

qui s'est tenue dans le Hall Guy MALÉ du Conseil Général le jeudi 22  
janvier 2004  
sous la présidence de M. André DORSO, Secrétaire Général de la Préfecture

### Assistaient à cette réunion :

- M. JACQUET, Sous-Directeur Développement/Entreprise de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales (opérateur) accompagné de M. Laurent SERVIÈRE, chargé de mission coordonnateur
  - M. Jean-Pierre ARNAUD, Direction Régionale de l'Environnement
  - M. Jacques MERIC, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, accompagné de Mme Ghislaine ESCOUBEYROU
  - M. Bernard KIBKALO, Direction Départementale de l'Équipement
  - M. le Colonel MESSIANT, Délégation Militaire Départementale des Pyrénées-Orientales et de l'Aude
  - Mme Anne Marie CAUWET, association Charles Flahault
  - M. Alain DENCAUSSE, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude
  - M. BALAGUER, Maire de Caudiès de Fenouillèdes
  - M. Jean-Bernard LAUZE et Yves-Didier GOTTELAND, UNICEM
  - M. Gérard BILE, Maire d'Espira de l'Agly
  - M. Roger FRECHE, Maire de Prugnanes
  - M. Emmanuel RICODEAU, Conseil Supérieur de la Pêche
  - M. Bernard LAMBERT, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aude
  - M. Roger CHEBILLE, Maire de Rasiguères
  - M. Sidney HUILLET, Maire de Planèzes
  - Mme Régine DURAND, Sous-Préfecture de Narbonne
  - M. J.-P. LE DANOIS et Mme Monique LE BERTOIS, Comité Départemental du Vol Libre de l'Aude
  - Mme Marie-Josée BEZIA, Maire de Lesquerde
  - M. Pierre DELOS, Mairie de Saint-Paul de Fenouillet
  - M. Sébastien PERINO, Fédération Départementale de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
  - M. Thierry FEUERSTEIN, Collectif Z.P.S.
- ../..
- M. Thierry RUTKOWSKI, Service Départemental de l'Office National des Forêts de l'Aude

- M. Jean-Paul BILLES, Maire de Pézilla-la-Rivière
- M. Jean-Claude SORIA, Comité Départemental de Cyclotourisme des P.O.
- MM J.-F. BARIC et Pierre SARDIN, Comité Départemental de Vol Libre des P.O.
- Mme Emmanuelle ROMET, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise
- MM Fabien GILOT et Henri-Pierre ROCHE, Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude
- M. Jacques LAURENS, Ligue pour la Protection des Oiseaux des P.O.
- MM Jean-Luc MARTIN et Florent ESPINAS, Service Départemental de l'Office National des Forêts des P.O.
- M. Philippe LAPALUS, Comité Départemental d'Escalade des P.O.
- M. Bruno COLLA, guide de haute montagne
- M. Didier FABRESSE, Mairie de Latour de France
- M. Pierre ESTEVE, Conseiller Général du canton de Saint-Paul de Fenouillet
- M. Lionel COURMONT, Groupement Ornithologique du Roussillon
- M. Bruno MARITON, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Mme Agnès ALQUIER, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- M. Jean-Jacques LOPEZ, Conseiller Général du canton de Rivesaltes
- Mme Karin TOURNEMILLE, Comité Départemental d'Escalade de l'Aude
- M. Marc MOULIN, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des P.O.
- Mme Cathy GRIGNON, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude
- M. Sébastien VERGÉ, Service Départemental d'Incendie et Secours de l'Aude
- M. Guillaume BRUNET, Service Départemental d'Incendie et Secours des P.O.
- Mme Sandrine NAVARRE, Groupement de Recherche sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE)
- M. Mario KLESCZEWSKI, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
- M. Cyril AGNES, FDR 66 Tech

**Etaient absent excusés :**

- M. le Directeur Régional du Tourisme
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
- M. le Maire de Soulatge
- M. le Président du Comité Départemental de Spéléologie

**Assuraient le secrétariat :**

- Mme Anne-Marie AUGUSTY, Préfecture - bureau de l'environnement, accompagnée de Mme Marie MARTINEZ.

\* \* \*

M. le Secrétaire Général ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage et remercie tout particulièrement les représentants du département de l'Aude pour avoir fait le déplacement.

Il présente ensuite les personnes assises avec lui à la tribune qui collaborent étroitement pour la mise en œuvre de la procédure NATURA 2000 sur le site de la ZPS « Basses Corbières » :

- ☞ M. JACQUET, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, opérateur pour le site
- ☞ M. MÉRIC, Directeur Départemental de l'Agriculture
- ☞ M. ARNAUD, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement.

Il précise que M. ARNAUD fera, d'une part, un rappel du contexte du dispositif NATURA 2000 et M. SERVIÈRE, chargé de mission coordonnateur, d'autre part, un exposé sur la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs.

### **1. RAPPEL DU CONTEXTE DE LA ZPS « BASSES CORBIÈRES » :**

M. ARNAUD explique que la ZPS Basses Corbières est un site interdépartemental qui intéresse l'Aude et les P.O..

La dernière réunion du copil s'était tenue le 20 décembre 2001 à la suite de l'arrêt rendu le 7 décembre 2000 par la Cour de Justice des Communautés Européennes, dans le cadre de l'application de la directive « Oiseaux », portant sur deux griefs :

- ☞ Insuffisance de désignation en Zone de Protection Spéciale du site des Basses Corbières
- ☞ Insuffisance de l'étendue géographique des mesures de conservation spéciales pour ce site.

A l'issue de cette réunion, un nouveau périmètre avait été retenu.

La désignation de la ZPS Basses Corbières a été confirmée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 2002 modifié par arrêté du 5 février 2003. Il fait partie dorénavant des sites officiellement et juridiquement désignés en France.

Pour chaque site, un document d'objectifs (DOCOB), outil de gestion, doit être élaboré par l'opérateur en concertation avec tous les acteurs du site. Chaque étape de ce document doit être validé par le copil. A la fin de la démarche, ce dernier valide le DOCOB avant qu'il soit arrêté par le Préfet.

L'une des premières missions de la Chambre d'Agriculture des P.O., en collaboration avec celle de l'Aude, sera d'approfondir l'inventaire des espèces, des habitats et des activités humaines présents sur le site.

Ensuite, M. ARNAUD commente le travail effectué sur le site depuis la réunion de décembre 2001.

#### **Pratique de l'escalade dans la ZPS :**

A la suite de diverses réunions organisées par la DDJS des P.O., en collaboration avec celle de l'Aude, et des échanges avec les ornithologues, un programme d'action a été décidé et a permis de concilier la pratique des activités de plein air et la protection des rapaces en falaise. Ce programme initié en 2002, s'est poursuivi en 2003 et sera reconduit en 2004.

### Les équipements de transport d'énergie :

Une étude a été réalisée par les experts ornithologues sur le périmètre de la ZPS Basses Corbières afin d'identifier « les équipements à risques » et d'en dresser une cartographie hiérarchisant les enjeux par rapport à la nature du risque et à la valeur patrimoniale des espèces d'oiseaux.

Ce travail a été réalisé en concertation avec les services d'EDF des P.O. et de l'Aude.

Pour finir, M. ARNAUD rappelle l'obligation de réussir la démarche NATURA 2000 sur ce site compte tenu de la condamnation de la Commission Européenne dont il fait l'objet.

## **2. EXPOSÉ SUR L'ELABORATION DU DOCOB PAR L'OPÉRATEUR :**

M. le Secrétaire Général donne d'abord la parole à M. JACQUET, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Celui-ci présente d'abord la CA 66 et précise notamment ses nouveaux domaines d'intervention comme l'aménagement du territoire et la valorisation des déchets agricoles. Il remercie la CA 11 qui collaborera à l'élaboration du DOCOB pour la ZPS.

Il explique que la CA 66 a accepté d'être opérateur pour le site en raison de sa sensibilité à concilier protection de l'environnement et agriculture raisonnée. De plus, elle assure une couverture par ses représentants et collaborateurs (caves coopératives, agriculteurs, viticulteurs...) sur l'ensemble du département et sur le territoire de la ZPS en particulier.

Il présente ensuite M. SERVIÈRE, chargé de mission recruté par la CA 66, qui sera la cheville ouvrière pour l'animation et l'élaboration du DOCOB de la ZPS.

M. SERVIÈRE indique qu'il a déjà effectué cette mission dans le département de la Haute Vienne pour un site NATURA 2000 dont l'opérateur était la fédération départementale des chasseurs.

Il poursuit en commentant le diaporama (annexe II) relatif au calendrier et à la méthodologie mis en place pour l'élaboration du DOCOB sur 18 mois.

La synthèse du calendrier comprend :

- ☞ 3 périodes : inventaire des activités humaines (octobre 2003 à mars 2004), inventaires biologiques (avril à septembre 2004) et cahiers des charges et DOCOB (octobre 2004 à mars 2005)
- ☞ 5 phases d'élaboration : concertation et communication, inventaire des activités humaines, inventaires biologiques, objectifs et mesures de gestion, cahiers des charges et DOCOB.

Il insiste notamment sur la phase de concertation continue très importante à ses yeux dans la mise en œuvre de la procédure NATURA 2000. Il précise également que celle-ci relève d'une démarche de gestion d'un territoire dans le cadre du développement durable et non d'une sanctuarisation du site.

Pour conclure, il ajoute que la finalité de la procédure consistera en la contractualisation des mesures de gestion (Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et contrats NATURA 2000) avec les acteurs de la ZPS.

M. le Secrétaire Général remercie M. SERVIÈRE pour cette présentation et demande aux membres du copil s'ils ont des questions à poser.

A une question sur la composition du copil, M. SERVIÈRE indique que la liste des membres figure sur la convocation et qu'elle a été arrêtée par arrêté préfectoral le 14 mai 2001. Toutefois, il précise que cette liste, de même que celles des groupes de travail, n'est ni définitive ni limitative.

M. BALAGUER s'étonne que les problèmes liés à la nature des terrains ainsi qu'aux risques naturels ne soient pas évoqués dans cette présentation.

M. MÉRIC explique qu'outre le risque d'inondation et de chutes de pierres traités en collaboration avec le service de restauration des terrains de montagne, le risque essentiel pour la zone est celui des incendies.

D'ailleurs, une nouvelle zone pour les pompiers a été réaménagée sur le site, tout en prenant en compte la protection des oiseaux, en collaboration avec le SDIS.

M. ARNAUD confirme que les phénomènes liés aux risques naturels (incendie pour la ZPS) sont bien évidemment pris en compte dans le DOCOB.

M. SERVIÈRE ajoute que le SDIS, l'ONF et la DDAF sont des partenaires privilégiés pour cette problématique que l'on ne peut pas mettre de côté.

M. FEUERSTEIN demande si les contrats NATURA 2000 seront imposés aux acteurs du site.

M. SERVIÈRE répond par la négative et précise que les contrats mis en place dans le cadre de la gestion du site seront passés uniquement avec les acteurs concernés qui seront volontaires.

M. JACQUET fait remarquer que des contrats sont déjà en place pour des mesures de gestion agréées, comme l'agropastoralisme, et qu'il faudra envisager d'autres actions pour la ZPS. Les CAD ne pourront être conclus qu'avec des agriculteurs et pour des territoires à vocation agricole. Tout surcoût lié à la gestion des CAD fera l'objet d'une compensation financière.

M. ESTEVE revient sur le risque incendie en observant que :

- ☞ la prévention est d'une importance fondamentale dans le traitement de ce problème et que les travaux prévus sur la zone ont 3 ans de retard
- ☞ les crédits prévus pour la forêt en 2004 sont en diminution.

M. SERVIÈRE fait remarquer justement l'intérêt de la procédure NATURA 2000 de cadrer avec ce type de problématique. Cela permettra de mobiliser des crédits par d'autres circuits que ceux qui existent déjà et de les pérenniser : la lutte contre les incendies peut faire l'objet d'un contrat NATURA 2000.



M. MÉRIC constate que la présentation de ce plan d'action pour la ZPS n'a pas soulevé d'opposition et compte sur une participation active de tous car c'est maintenant que commence le travail concret. Il conviendra, à l'intérieur de chaque groupe thématique, de réunir et de confronter les différents intérêts à prendre en compte afin d'élaborer un cahier des charges le plus complet possible tout en préservant la richesse patrimoniale exceptionnelle du site.

L'opération de la « route de la grimpe » est exemplaire et doit faire école : l'escalade est un facteur dérangeant pour les oiseaux et pourtant des solutions ont été trouvées.

Il insiste sur la nécessité de trouver une personne pour animer et porter chacun des groupes.

Il considère que les membres du copil ont donné leur accord pour cette méthode de travail proposée par l'opérateur.

M. GOTTELAND s'interroge sur l'intégration des activités minières dans la gestion du site. Il est d'accord pour participer aux groupes thématiques mais espère que les propositions faites par ceux-ci ne seront pas mise de côté comme précédemment. Il demande si les dates pour les réunions ont été retenues.

M. LAURENS demande à qui il faut s'adresser pour participer à un groupe de travail.

M. le Secrétaire Général propose de communiquer, lors de la transmission du compte rendu de la réunion du copil, les coordonnées de M. SERVIÈRE ainsi que l'intitulé des différents groupes de travail et les « porte-parole » de groupe qui se seront fait connaître d'ici là (annexes I).

Par ailleurs, il souhaite que lors de la prochaine réunion du copil, que chaque responsable fasse un compte rendu de l'avancée des discussions au sein de chaque groupe.

Il ajoute qu'un de ces groupes thématiques n'a pas cessé de se réunir depuis le dernier copil. Il invite M. MOULIN de la DDJS à présenter le travail réalisé pour la pratique de l'escalade.

Ce dernier explique que c'est un projet relatif à la « route de la grimpe ». Il a été élaboré en collaboration avec les élus, les communes concernées, les associations sportives et les associations de protection des oiseaux (GOR et GRIVE).

Cette collaboration a abouti à l'abandon de certains sites d'escalade et à la découverte d'autres, toujours après concertation.

A la question relative à la prolifération des sangliers et à l'interdiction de chasser sur la ZPS, M. MÉRIC précise qu'il ne s'agit pas de savoir si l'on régule ou non la chasse mais comment on le fait. C'est par la confrontation et la concertation qu'on arrive à avancer.

M. LAPALUS demande si les moyens financiers dans le cadre de NATURA 2000 seront pérennisés car dans le cadre de l'escalade l'affichage et des études sont nécessaires sur la durée.

M. ARNAUD indique que les crédits pour la mise en place de NATURA 2000 sont une priorité pour Mme la Ministre de l'Ecologie. Il fait remarquer qu'en 2003, la DIREN a du rendre des crédits car la procédure d'élaboration des DOCOB n'était pas assez avancée dans la région. Toutefois, une enveloppe est prévue pour 2004.

Il souligne l'importance de la réussite de la démarche NATURA 2000 sur le site des Basses Corbières » car tout le travail réalisé ici servira pour les autres ZPS de la région Languedoc-Roussillon.

Il ajoute que des crédits européens pourront également être mobilisés (programme Life peut-être pour l'aigle de Bonelli) ainsi que des crédits d'Etat.

M. SERVIÈRE, en conclusion, insiste sur la concertation (rencontrer les gens, animer les réunions), point fort de la mise en œuvre de la procédure. Il invite les personnes intéressées par la présidence d'un groupe de travail à se faire connaître rapidement.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire Général lève la séance à 11 H 10 en donnant rendez-vous au prochain comité de pilotage.

Le Secrétaire Général,  
Président de séance,

André DORSO

|

|



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 21 janvier 2005

-Direction des relations avec les  
collectivités locales  
Bureau de l'environnement

affaire suivie par :  
**Marie MARTINEZ**  
Compte rendu copil 11-01-05.doc  
Tél. : 04.68.51.68.70  
Fax : 04.68.35.56.84  
marie.martinez  
@pyrenees-orientales.  
pref.gouv.fr

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)** **DU SITE NATURA 2000 « BASSES CORBIÈRES »** **(zone de protection spéciale)**

qui s'est tenue dans le Hall Guy MALÉ du Conseil Général le mardi 11 janvier 2005  
sous la présidence de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN,  
Secrétaire Générale de la Préfecture

#### **Assistaient à cette réunion :**

- M. J.-P. RAMONEDA, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales (opérateur) accompagné de M. Laurent SERVIÈRE, chargé de mission coordonnateur
- M. Jean-Pierre ARNAUD, Direction Régionale de l'Environnement
- M. Olivier DELCAYROU, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, accompagné de Mme Ghislaine ESCOUBEYROU
- M. Bernard KIBKALO, Direction Départementale de l'Équipement
- M. J.-P. POMPIDOR, association Charles Flahault
- M. Patrick BOUSSIEUX, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude
- M. BALAGUÉ, Maire de Caudiès de Fenouillèdes
- M. Jean-Bernard LAUZE et Yves-Didier GOTTELAND, UNICEM
- M. Gérard BILE, Maire d'Espira de l'Agly
- M. Bernard LAMBERT, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aude
- M. Sidney HUILLET, Maire de Planèzes
- M. J.-P. LE DANOIS, Comité Départemental du Vol Libre de l'Aude
- Mme Marie-Josée BEZIA, Maire de Lesquerde
- M. Pierre DELOS, Mairie de Saint-Paul de Fenouillet
- M. VIVAS, Fédération Départementale de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Thierry FEUERSTEIN, Mairie de Rasiguères
- M. Xavier RAVAUX, Service Départemental de l'Office National des Forêts de l'Aude
- M. Jean-Paul BILLES, Maire de Pézilla-la-Rivière
- M. Pierre SARDIN, Comité Départemental de Vol Libre des P.O.
- Mme Emmanuelle ROMET, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise
- M. Fabien GILOT, Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude
- M. Jacques LAURENS, Ligue pour la Protection des Oiseaux des P.O.

../..

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :   ⇒ Standard 04.68.51.66.66  
                  ⇒ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :   ⇒ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/  
                          ⇒ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

- M. Florent ESPINAS, Service Départemental de l'Office National des Forêts des P.O.
- M. Didier FABRESSE, Mairie de Latour de France
- M. Pierre ESTEVE, Conseiller Général du canton de Saint-Paul de Fenouillet
- M. Lionel COURMONT, Groupement Ornithologique du Roussillon
- M. Bruno MARITON et Mme Elise BUCHET, Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon
- Mme Agnès ALQUIÉ, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- M. Marc MOULIN, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des P.O.
- Mme Cathy GRIGNON, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude
- M. Sébastien VERGÉ, Service Départemental d'Incendie et Secours de l'Aude
- M. Jacques MOYA, Service Départemental d'Incendie et Secours des P.O.
- M. Karel CROMBÉ, Comité Départemental de Spéléologie de l'Aude
- M. Christian THÉRON, Conseiller Général du Canton de Sigean, maire de Roquefort-des-Corbières
- M. Philippe NORMAND, Mairie d'Estagel
- M. H.-P. ROCHE, Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation de l'Aude
- MM. C. NAVARRO et G. THIBIÉ, Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Mme A. CHAMPRIGAUD, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- M. J.-P. GAUTIER, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

**Assistait également à la réunion :**

- Mlle Céline DUBOST, stagiaire du Conseil Général

**Etaient absent excusés :**

- M. le Directeur Régional du Tourisme
- M. le Maire de Soulatgé
- M. le Délégué Militaire Départemental de l'Aude
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de l'Aude
- M. le Directeur Régional, Réseau Ferré de France

**Assuraient le secrétariat :**

- Mme Anne-Marie AUGUSTY, Préfecture - bureau de l'environnement, accompagnée de Mme Marie MARTINEZ.

\* \* \*

Mme la Secrétaire Générale ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage et remercie tout particulièrement les représentants du département de l'Aude pour avoir fait le déplacement.

Elle ajoute que l'objectif de cette réunion est d'avancer dans l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) du site de la ZPS Basses Corbières.

Elle aborde ensuite le premier point de l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 22/01/04 :**

Le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2004 est adopté à l'unanimité.

## **2. POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU DOCOB :**

Mme la Secrétaire Générale donne la parole à M. ARNAUD qui rappelle le travail effectué pendant l'année 2004 par l'opérateur : l'inventaire de l'existant et les objectifs de gestion. Ce travail sera présenté et il espère validé au cours de la séance.

Il faudra ensuite évaluer à quelle échéance sera terminé le DOCOB et élaborer les cahiers des charges NATURA 2000.

Il fait remarquer que la ZPS Basses Corbières est l'un des sites les plus vastes de la région avec près de 30 000 ha et que c'est le premier DOCOB réalisé sur ce type de zone.

M. RAMONEDA remercie les membres (administrations, élus, entreprises, associations, ...) pour leur participation aux différents groupes de travail et à la réunion du comité de pilotage. Ce travail fait en amont permettra de réaliser des cahiers des charges plus près de l'intérêt des activités du site.

## **3. VALIDATION DE L'INVENTAIRE DE L'EXISTANT :**

M. SERVIÈRE débute la présentation de l'inventaire de l'existant (cf ensemble des cartes du dossier remis aux participants en début de séance) en précisant que les 4 groupes de travail créés lors du dernier comité de pilotage ont été consultés. Le contenu présenté a été discuté et amendé par ces groupes.

### **☞ Activités humaines :**

#### **« activités minières et industrielles/réseaux transports »**

M. GOTTELAND, président du groupe, présente le travail effectué par celui-ci qui s'est réuni à plusieurs reprises en présence de nombreux participants. un questionnaire sur les objectifs de gestion a été envoyé aux différents acteurs du site permettant à chaque membre des groupes de participer concrètement à la définition des objectifs de gestions de la ZPS. Il regrette que seulement quatorze questionnaires aient été renvoyés à l'opérateur sur les 300 exemplaires diffusés.

Il ajoute que l'activité d'extraction est l'une des activités économiques importantes sur le site : les carrières en cours d'exploitation et les sites en cours d'extension ont été répertoriés.

Par ailleurs, il existe des projets d'implantation d'éoliennes mais leur localisation et leur puissance ne sont pas définitivement arrêtées.

M. ESTÈVE précise que deux projets sur Caudiès et Prugnanes sont en cours. Pour sa part, il souhaite qu'ils soient regroupés en un seul projet qui tiendra compte du respect de l'avifaune et de l'environnement.

M. SERVIÈRE rappelle que les textes relatifs à NATURA 2000 rendent nécessaire une étude d'incidence pour tous les travaux implantés à l'intérieur d'un site.

M. ESTÈVE indique que les communes doivent par ailleurs être consultées.

« Tourisme et loisirs (activités de plein air) »

M. Marc MOULIN, président du groupe, explique que le groupe s'est réuni à deux reprises et a réalisé un inventaire des activités. Le projet le plus important concerne « la route de la grimpe » qu'il espère voir aboutir prochainement.

En ce qui concerne l'offre touristique, toutes les structures et sites fréquentés sont été répertoriés.

M. BALAGUÉ demande si le site de Castelfisel est inclus dans la ZPS.

M. SERVIÈRE indique qu'il se trouve en limite de zone. Pour une question de lisibilité cartographique, certains sites n'apparaissent pas sur la carte. Toutefois, ils seront référencés dans le DOCOB.

A une demande relative à l'hébergement, il précise la notion d'hébergement a été généralisée à toutes les structures d'hébergement existantes pour pouvoir répondre à l'offre touristique présente sur le site : Musée de Tautavel, château de Peyrepertuse...

S'agissant des activités de plein air, les plus représentatives sont la randonnée et l'escalade. Par ailleurs, deux projets supplémentaires de vol libre sont en cours.

M. SARDIN précise que les sites indiqués sur la carte sont ceux qui ont été répertoriés par la Fédération Française de vol libre.

M. ARNAUD observe que mis à part les sites permanents pour activités sportives, il existe également des compétitions organisées régulièrement (courses d'orientation, sports mécaniques,...) : leur impact a-t-il été étudié ?

M. SERVIÈRE indique que ce travail est effectif concernant les courses d'orientations et les raids multisports mais qu'il n'a aucun de retour des fédérations des sports mécaniques.

M. MOULIN précise que les plus importantes manifestations concernent les raids multisports. Dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) ce type de compétition est bien encadré. Il souligne que, par contre, le monde des sports mécaniques est très peu organisé ce qui rend très difficile son étude.

« Agriculture, forêt environnement »

M. ESTÈVE, président du groupe, rend compte du travail effectué par ce groupe qui s'est réuni deux fois.

Les viticulteurs ont été rassurés car les préconisations de la ZPS vont dans le sens de l'amélioration de la qualité du produit, leur première source de revenus.

Un inventaire des différents élevages (équins, bovins, ovins et caprins) a été réalisé.

En ce qui concerne la défense des forêts, il ajoute qu'il est primordial de poursuivre l'entretien des chemins et des pistes DFCI (défense des forêts contre les incendies). Les participants ont compris la nécessité de préserver la biodiversité en luttant contre les incendies.

M. SERVIÈRE précise que la carte relative à l'élevage n'est pas exhaustive sur la partie audoise et qu'un important travail réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Aude sur l'analyse des systèmes d'exploitations élevage sur la ZPS permettra de compléter ce manque.

A une question relative aux élevages et à l'affichage « d'une expérience non réussie » sur la carte, il indique que cette dernière est due à des conflits d'usage.

M. THÉRON explique que le problème résultait de la transhumance descendante dans les vignes au printemps au moment du bourgeonnement des ceps.

M. CHAMPRIGAUD observe que la perception de NATURA 2000 par les éleveurs est moins optimistes à cause de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et l'entrée en vigueur des principes de l'écoconditionnalité dont ils ont reçu un livret d'information.

M. DELCAYROU confirme que ce livret concerne la mise en œuvre des aides et leurs principes d'éligibilité. Toutefois, il précise que les conditions requises ne seront exigées qu'à compter de 2006 pour les sites NATURA 2000. L'année 2005 sera une année « blanche » pour ce qui est de la conditionnalité des aides sur les sites NATURA 2000 .

De plus, en 2006 rien ne sera fait sans concertation au niveau local. Il faut rester serein sur cette mise en œuvre des aides.

M. RAMONEDA ajoute qu'il convient d'agir avec beaucoup de pédagogie sur ce problème afin d'éviter des réactions épidermiques.

M. DELCAYROU souligne que la validation d'un contrat NATURA 2000 en 2005 sera le gage d'être en règle vis à vis de cette procédure.

En ce qui concerne la défense des forêts dont la superficie dans le site est d'environ 8 000 ha, il est précisé qu'un schéma de massif de lutte contre les incendies est en cours d'élaboration dans le département de l'Aude.

#### « chasse, pêche et loisirs »

M. NAVARRO, représentant M. ESCLOPÉ, président du groupe, indique que lors de ses réunions le groupe a compté plus de 35 participants.

L'idée générale qui ressort est le souhait que le DOCOB maintienne les activités cynégétiques en l'état actuel.

M. SERVIÈRE le rassure sur ce point : la procédure des ORGFH est articulée avec le réseau NATURA 2000 et les schémas départementaux de gestion cynégétique seront intégrés au DOCOB.

Mme CRIGNON précise qu'un plan de gestion sanglier existe depuis peu du côté audois sur le secteur ouest de la ZPS

#### ☞ **Inventaire des habitats naturels de l'avifaune patrimoniale :**

##### Méthodologie :

M. SERVIÈRE explique que la méthodologie employée pour l'inventaire de la structure de la végétation a été basée sur de la photo-interprétation.

##### Inventaire de la structure de la végétation :

La synthèse de la structure de la végétation présenté pour les besoins de la réunion sur uniquement trois secteurs de la ZPS (Nord-est, ouest et secteur Baixas/Calce) fait apparaître que la ZPS est dominée par la garrigue (63%). Les autres types de végétation se déclinent ainsi : forêt 29%, pelouse 4%, vignes 3% et champs cultivés 1%.



M. ARNAUD observe qu'en parallèle une étude sur l'évolution historique paysagère du site a été réalisée et qu'elle sera très prochainement transmise . Il tient à souligner la difficulté du travail effectué sur ce site de la directive « oiseaux ». Il a fallu mettre au point la méthodologie en l'absence de données prédéfinies.

#### Inventaire avifaunistique :

Cet inventaire réalisé sur l'année 2004 est présenté par M. GILOT de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de l'Aude et M. COURMONT du Groupement Ornithologique du Roussillon (GOR) à l'aide du diaporama joint en annexe de ce compte rendu.

Ils présentent successivement :

- ☞ le suivi des rapaces rupestres en 2004
- ☞ la caractérisation des habitats des passereaux patrimoniaux nicheurs et leurs objectifs principaux
- ☞ les résultats espèces par espèce
- ☞ la synthèse des résultats pour toutes les espèces patrimoniales

De manière générale, l'aigle royal « va mieux » que l'aigle de Bonelli dans la ZPS et en France.

A la demande sur un historique des incendies et leur conséquence sur les oiseaux, M. COURMONT indique que cet inventaire servira de point « zéro » pour l'avenir.

En réponse à une question sur les facteurs aggravants par rapport aux habitats décelés, il précise que c'est la fermeture des milieux qui entraîne la perte des espèces.

M. SERVIÈRE souligne que la dynamique des milieux ouverts est primordiale pour la ZPS.

Mme la Secrétaire Générale remercie MM SERVIÈRE, COURMONT et GILOT pour cette présentation exhaustive de l'inventaire de l'existant et propose aux membres du comité de pilotage de le valider.

**En l'absence d'observation, l'inventaire de l'existant est validé à l'unanimité.**

#### **4. OBJECTIFS DE GESTION :**

M. SERVIÈRE présente ce point de l'ordre du jour à l'aide du diaporama joint en annexe du compte rendu.

#### Bilan des travaux des groupes de travail :

Il indique que les objectifs de gestion ont été discutés et amendés par les 4 groupes de travail. La synthèse des questionnaires envoyés a permis d'enregistrer 81% d'avis favorables pour les propositions faites. Il souligne que chaque observation émise au cours des réunions de travail ou sur les questionnaires retournées a été prise en compte dans la définition des objectifs suivants.

#### Définition des objectifs :

Ce sont les conclusions des inventaires biologiques et des activités humaines qui ont permis de définir les objectifs de gestion.

#### Présentation des objectifs :

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Favoriser l'ouverture des milieux : développer et soutenir les activités favorables au maintien et à la restauration des milieux ouverts
- Limiter la perte et la fragmentation d'habitats : maintenir et restaurer, reconquérir les habitats d'oiseaux
- Limiter les dérangements : tranquilliser les aires de reproduction des oiseaux
- Réduire les facteurs de mortalité directs : limiter les risques de collisions, d'électrocution et de persécution de l'avifaune patrimoniale
- Améliorer les ressources alimentaires des rapaces : développer les populations d'espèces-proies
- Conforter et développer la politique participative de concertation pour la conservation de l'avifaune patrimoniale.

Mme la Secrétaire Générale remercie M. SERVIÈRE pour cette présentation complète et propose de soumettre les objectifs de gestion à la validation.

**Les objectifs de gestion sont validés à l'unanimité.**

## **5. CALENDRIER ET SUIVI DES OPÉRATIONS :**

M. SERVIÈRE indique que dans le cadre de l'élaboration du DOCOB il faut maintenant construire les cahiers des charges NATURA 2000. Il propose la constitution de commissions de travail au sein des groupes thématiques et l'organisation de journées de travail in situ.

Mme la Secrétaire Générale souhaite connaître l'échéance pour la finalisation du DOCOB.

M. ARNAUD estime que celui-ci pourra être fini dans les six mois à venir. Il propose une rencontre avec les acteurs du site NATURA 2000 des Gorges du Gardon où une expérience d'ouverture du milieu par débroussaillage a été réalisée.

Par ailleurs, il ajoute qu'un dossier LIFE sur la ZPS a été transmis à la Commission Européenne avec avis favorable des ministres ce qui permettra d'obtenir des financements dans les années à venir.

M. NAVARRO demande quelles mesures spécifiques vont être prises et pour quelle période.

M. SERVIÈRE indique qu'elles devront être définies.

Mme la Secrétaire Générale estime que ces questions doivent faire l'objet d'une discussion dans les groupes de travail.

M. DELCAYROU fait remarquer que sur le terrain chacun doit avoir un niveau de connaissance suffisant pour pouvoir définir les mesures de gestion ; d'où l'importance des réunions d'information.

M. RAMONEDA confirme cette dernière observation et indique que le DOCOB sera terminé en septembre 2005 en fonction des remarques recueillies.

M. COURMONT fait part d'un problème soulevé à la suite de la parution d'un livre sur l'escalade qui répertorie certaines voies présentes dans la ZPS initialement exclues du projet de la Route de la Grimpe. Il demande quelle suite va être donnée à cette affaire.

M. ARNAUD indique qu'une réunion avec les élus sur la route de la grimpe est prévue le 8 février 2005 et que ce problème sera discuté.

Toutefois, compte-tenu de la liberté de la presse, Mme la Secrétaire Générale estime que les moyens d'actions contre la parution de ce livre sont limités voire inexistant.

M. COURMONT s'inquiète fortement pour le devenir de l'aigle royal les voies d'escalade équipées se trouvant sur son site de nidification.

M. MOULIN observe que ce problème est l'exemple même de l'électron libre que l'on ne peut contrôler. L'éditeur a trouvé un filon et l'a exploité. Il n'existe pas de moyen juridique pour agir.

M. COURMONT le déplore car c'est tout le travail effectué dans le cadre de la route de la grimpe qui risque d'être compromis par la parution de ce livre. Il insiste sur la nécessité de trouver une solution claire d'ici le mois de mars, période de reproduction de l'aigle royal. Ce serait dramatique si ce couple de la ZPS disparaissait.

M. ARNAUD indique que la solution doit être trouvée avec les élus concernés par la route de la grimpe pour déséquiper les voies. Il ajoute que dans le cas d'espèce, il est difficile de prouver la « perturbation intentionnelle » prévue par la loi.

M. COURMONT fait remarquer que c'est le maire de Maury qui a préfacé le livre.

M. MOULIN propose d'organiser une réunion de travail/concertation pour préserver ce patrimoine biologique que sont les rapaces rupestres.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Secrétaire Générale lève la séance à 17 H 00 en donnant rendez-vous au prochain comité de pilotage fin premier semestre 2005.

La Secrétaire Générale,  
Présidente de séance,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

**COFIL du 16 septembre 2005**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)  
DE LA Z.P.S. ( « BASSES CORBIÈRES »**

**qui s'est tenue dans le Hall Guy MALÉ du Conseil Général  
le vendredi 16 septembre 2005  
sous la présidence de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN,  
Secrétaire Générale de la Préfecture**

**Assistaient à cette réunion :**

- M. J.-P. RAMONEDA, Directeur de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales (opérateur) accompagné de M. Laurent SERVIÈRE, chargé de mission coordonnateur
- M. Pascal AUGIER, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, accompagné de Mme Ghislaine ESCOUBEYROU
- M. Jean-Pierre ARNAUD, Direction Régionale de l'Environnement
- M. Bernard KIBKALO, Direction Départementale de l'Équipement
- M. Jacques MOYA, Service Départemental d'Incendie et Secours des P.O.
- M. Pierre ESTEVE, Conseiller Général du canton de Saint-Paul de Fenouillet
- MM. Patrick BOUSSIEUX, Gilbert SALES et S. SALE, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude
- M. Louis BALAGUÉ, Maire de Caudiès de Fenouillèdes
- MM. Jean-Bernard LAUZE, Fabrice D'ASCOLI et Yves-Didier GOTTELAND, UNICEM
- Mme Christine BLOT, Chambre de Commerce et d'Industrie des P.O.
- M. Bernard LAMBERT, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aude
- M. J.-P. LE DANOIS, Comité Départemental du Vol Libre de l'Aude
- Mme Marie-Josée BEZIA, Maire de Lesquerde
- M. Xavier RAVAUX, Service Départemental de l'Office National des Forêts de l'Aude
- MM. Pierre SARDIN et Jean-Philippe BARIC, Comité Départemental de Vol Libre des P.O.
- Mme Emmanuelle ROMET, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise
- MM. Yves ROULLAUD et Fabien GILOT, Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude
- M. Jean-Luc MARTIN, Service Départemental de l'Office National des Forêts des P.O.
- M. Lionel COURMONT, Groupement Ornithologique du Roussillon
- M. Alain GUIRAUD, M. Germain GARRIGUE et Mme Elise BUCHET, Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon
- Mme Agnès ALQUIÉ et M. Jean-Pierre BOURDIN, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- M. Marc MOULIN, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des P.O.

- Mme Cathy CATELAIN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude
- M. Michel GONZALES, Service Départemental d'Incendie et Secours de l'Aude
- MM. Alain ESCLOPÉ et Gilles THIBIÉ, Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- M. Jean-Paul GLEIZES, Direction Départementale de l'Équipement de l'Aude
- Mme Geneviève OUSTAILLER, Comité Départemental d'Escalade et Montagne
- M. Edouard BARALE, Mairie de SOULATGÉ

**Etaient absent excusés :**

- M. le Sous-Préfet de Narbonne
- M. le Chef du Service de Restauration des Terrains de Montagne des P.O.
- M. le Président de la Fédération de Pêche des P.O.
- M. le Président de la LPO, délégation des P.O.
- M. le représentant du Collectif Z.P.S.
- M. le Maire de Saint-Paul de Fenouillet
- M. le Conseiller Général du Canton de Sigean, maire de Roquefort-des-Corbières
- M. le Conseiller Général du Canton de Couiza, maire de Rennes-les-Bains

**Assuraient le secrétariat :**

- Mme Nathalie CAMPAGNE, Préfecture - bureau de l'environnement, accompagnée de Mme Marie MARTINEZ.

\* \* \*

Mme la Secrétaire Générale ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage. Elle aborde ensuite le premier point de l'ordre du jour.

**3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11/01/05 :**

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2005 est adopté à l'unanimité.

**4. PRÉSENTATION DU PROJET DE DOCOB :**

Mme la Secrétaire Générale indique que l'objet de la réunion est la présentation du projet de DOCOB élaboré par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, opérateur du site.

Elle précise que le document de travail du DOCOB a été envoyé sous forme de CD-Rom à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Avant de laisser la parole à M. SERVIÈRE, chargé de mission coordonnateur, elle précise qu'une large place sera réservée au dialogue après cette présentation.

M. SERVIÈRE explique que le dossier transmis est un document de travail brut et ne constitue pas le DOCOB définitif. Ce document sera amendé des corrections apportées par les membres du Copil et remis en forme. Les diagnostics et statistiques agricoles y seront annexés

Il commente ensuite le diaporama projeté en séance et dont une copie est jointe au présent compte rendu.

Il aborde ainsi, les points suivants :

- préfiguration de la charte NATURA 2000
- cahiers des charges NATURA 2000
- contrats NATURA 2000 (MEDD)
- contrats d'Agriculture Durable (CAD) NATURA 2000
- préconisations de gestion hors contrats NATURA 2000.

S'agissant de la préfiguration de la charte NATURA 2000, il ajoute que celle-ci a été travaillé en groupe thématique et que les préconisations y afférentes méritent à son sens de figurer dans le DOCOB. Elle reste un outil à la décision.

Mme la Secrétaire Générale le remercie pour cette présentation et invite les membres du comité de pilotage à formuler leurs observations.

M. ESTÈVE (CG) indique que les activités motorisées de plein air qui se développent de manière anarchique menacent les espèces. C'est pourquoi, il convient de les organiser en respectant les lieux de nidification.

M. GUIRAUD (CRPF) s'étonne qu'il soit question d'une préfiguration de charte alors qu'au départ c'est un document de travail qui leur a été transmis. A sa connaissance le décret annoncé par la loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) sur les chartes NATURA 2000 n'est pas paru et il est gêné à devoir se prononcer sur cette préfiguration de charte en l'absence de texte officiel.

M. ARNAUD (DIREN) souligne que le travail de l'opérateur s'est inscrit dans le cadre de la loi DTR. Le document présenté par ce dernier est le canevas d'une charte NATURA 2000 qui pourra être modifié en fonction du décret et de la circulaire en cours de préparation au ministère de l'écologie et du développement durable qui viendront préciser la loi. Ce qui est important aujourd'hui c'est d'approuver les principes généraux développés par M. SERVIÈRE, principes de base d'intervention pour les différents acteurs du site, dans l'attente des précisions de ce que sera une charte.

M. AUGIER (DDAF) ajoute qu'après l'approbation du DOCOB, les outils qui permettront de mettre en œuvre concrètement les mesures de gestion sont : les contrats NATURA 2000 (MEDD), les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les chartes NATURA 2000.

M. GOTTELAND (UNICEM) adhère aux observations de M. ESTÈVE ( !!) : il est nécessaire d'avoir un document approuvé pour permettre aux acteurs de continuer à travailler. A son sens, les recommandations de la charte constituent un outil de travail attendu par les acteurs de la ZPS. Par ailleurs, il s'interroge sur la validité de l'arrêté de biotope sur l'aigle de Bonelli existant. .

Mme la Secrétaire Générale pense qu'en l'état actuel du dossier, il est raisonnable de dire que le DOCOB pourra être finalisé fin 2005.

M. MARTIN (ONF) estime que le document transmis expose bien tous les outils mis en place et retranscrit le travail effectué en groupe thématique, mais trouve la fin inachevée. Il faut se mettre d'accord sur des principes généraux sinon les acquis de la concertation seront perdus. Il faut entretenir les groupes de travail et faire quelques corrections .

Il trouve certains points maladroits :

- Notamment que les préconisations concernant les études d'incidences relèvent de la réglementation
- Les principes liés aux transversalités devraient être précisés !!!!
- que le pastoralisme n'est pas l'unique réponse au maintien des milieux ouverts

M. ESCLOPÉ (FDC) se réjouit de voir la gestion cynégétique apparaître dans le document. Toutefois, il espère que ce n'est pas un camouflage de la chasse. !! Il souhaite que ce chapitre soit abordé de manière plus explicite. Il fait remarquer que la pratique de la chasse est un régulateur pour les espèces sans porter atteinte à la flore et à la faune. Il demande de faire attention à la rédaction de ce sujet dans le DOCOB.

M. SERVIÈRE précise que la terminologie employée s'applique non à la chasse mais aux principes nationaux relatifs aux activités sportives de plein air.

En réponse aux remarques de M. GOTTELAND (UNICEM) concernant l'arrêté de biotope, M. ARNAUD (DIREN) indique que le Code de l'Environnement prévoit des mesures contractuelles mais également réglementaires à mettre en œuvre. Toutefois, les menaces sur le biotope doivent être avérées. Le comité de pilotage après discussion peut décider de prendre de nouveaux arrêtés de biotope. Quant à celui qui existe, il est toujours valable.

M. GOTTELAND (UNICEM) précise que son but était de faire appliquer l'arrêté qui existe déjà et qui n'est pas évoqué dans le DOCOB.

M.SERVIÈRE précise que les Arrêtés de Biotopes ont été répertoriés dans l'inventaire des activités humaines et ont fait l'objet d'une cartographie.

Mme la Secrétaire Générale observe que, en matière de protection des espèces, les études d'incidences exigées par les textes relèvent du réglementaire.

M. ESTEVE (CG) tient à souligner qu'au delà des a priori et des partis pris, l'ensemble des activités agricoles est non seulement compatible mais favorable à la préservation des espèces. Il est favorable à la mise en place d'une agriculture raisonnée gage d'une agriculture de qualité. Par ailleurs, il se réjouit qu'un plan de circulation soit préconisé dans le DOCOB. De la même manière, il ajoute que les travaux de défense contre les incendies sont indispensables pour préserver la biodiversité. Selon lui, la chasse contribue également à cette préservation en participant à la régulation du nombre de sangliers sur le territoire.

A ce stade des débats, M. ARNAUD (DIREN) fait le point sur le projet de décret qui dans sa 1<sup>ère</sup> version prévoyait que pour signer un CAD ou un contrat NATURA 2000, il était nécessaire de signer au préalable une charte. Cette disposition n'a pas été retenue.

Par conséquent, deux outils existent :

- la charte NATURA 2000, engagement sur un code de bonnes pratiques pour le propriétaire sans contrepartie financière, mais avec exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- les contrats NATURA 2000 (Contrat MEDD ou CAD pour les parcelles agricoles), avec rémunération de la mesure.

Toutes ces dispositions seront précisées prochainement par le décret en cours de parution .

Par ailleurs, il ajoute qu'en ce qui concerne la gestion des sites, les nouvelles dispositions introduites par la loi DTR donnent une large place aux collectivités territoriales qui doivent désormais désigner, parmi elles, le président du comité de pilotage et l'opérateur chargé de l'élaboration et de l'animation du DOCOB.

En cas de carence des collectivités territoriales, c'est le préfet qui devra assurer la gestion du site.

S'agissant des comités de pilotage présidés jusqu'à présent par le préfet, la présidence peut revenir également aux élus.

Mme CATELAIN (DDAF 11) explique que la charte NATURA 2000 prévue par les textes se rapproche des contrats NATURA 2000 : la personne qui la signera s'engagera sur des mesures précises. Les principes énoncés par l'opérateur s'inscrivent dans la continuité du travail effectué. A son sens, ils correspondent à une charte de développement ou à un guide de bonne conduite et non à une Charte Natura 2000 tel que défini dans la loi DTR.

Elle ajoute que la chasse et la gestion cynégétique participent à la réalisation des objectifs du DOCOB.

M. SARDIN (CDVL 66) relève que dans le document transmis, en ce qui concerne les activités de plein air, il est indiqué « les aménagements du vol libre peuvent générer des nuisances ». Il tient à préciser que les pratiquants du vol libre utilisent des sites naturels et respectent le cadre environnant.

Il souhaite que cette phrase qui met leur activité en exergue soit supprimée dans le DOCOB.

M. SERVIÈRE indique que le vol libre n'a pas fait l'objet d'un traitement particulier.

Mme la Secrétaire Générale observe que la somme des incertitudes liées aux décrets en cours de parution ne permet pas d'approuver aujourd'hui la charte telle qu'elle est



présentée. Cela sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage. Par ailleurs, elle précise que les observations sur le document de travail pourront être transmises ultérieurement à l'opérateur car le DOCOB ne sera pas proposé à la validation au cours de la séance.

M. COURMONT (GOR) demande pourquoi EDF n'est pas mentionné dans les financeurs car il existe un engagement EDF pour l'équipement avifaune des lignes électriques.

M. SERVIÈRE précise que seul les financeurs et les sources de financements potentiels publics sont indiqués dans les cahiers des charges. EDF est mentionné au titre de partenaire, partenariat pouvant s'inscrire d'un point de vue financier.

Il ajoute que le cahier des charges prévoit pour l'équipement avifaune des lignes électriques que la contractualisation n'est possible que sur des lignes existantes.

M. ARNAUD (DIREN) constate que dans le document présenté les fiches-actions nécessitent une rédaction plus précise pour permettre la signature de contrats ou de chartes. Pour sa part, il considère que le déséquipement des voies d'escalade ne peut bénéficier d'un contrat.

Il souhaite que des fiches action dans lesquelles se déclinent les cahiers des charges soient plus précises .

S'agissant de l'écoconditionnalité, il précise qu'elle s'applique sur tous les sites NATURA 2000 et qu'il n'y a pas de règle particulière sur la ZPS compte tenu des espèces présentes.

M. SERVIÈRE indique que les cahiers des charges ont été élaboré de manière à se rapprocher au maximum de ce qui a été discuté en groupe de travail. Il précise qu'en région Provence Alpes Côte d'Azur, un financement a été obtenu pour le déséquipement d'une « Via ferrata ». Par ailleurs, l'écoconditionnalité a été évoqué ici afin d'apporter une réponse aux débats soulevés en groupe de travail.

M. BOURDIN (CA 11) a pris bonne note que le document transmis était un document de travail. La Chambre d'Agriculture de l'Aude a formulé des remarques techniques et souhaite maintenant que le DOCOB aille «au bout » dans les meilleures conditions.

Il ajoute qu'il est nécessaire de négocier rapidement les nouvelles mesures de gestion proposées

En outre, il s'interroge sur la question d'uniformisation des CAD entre l'Aude et les P.O.. Il ne faudrait pas que cette démarche nuise à ceux qui seraient déjà engagés dans la procédure de contractualisation.

Mme CATELAIN (DDAF 11) considère l'uniformisation des CAD inadaptée aux dispositions CAD spécifiques à chaque département. Elle précise que dans l'Aude les mesures CAD Natura 2000 font l'objet d'avenants au niveau du contrat type départemental et non des contrats types territoriaux.

En ce qui concerne le dé plafonnement des coûts des contrats (moyenne de 27 000 €/contrat), c'est le Comité Départemental d'Orientation Agricole (CDOA) qui détermine les règles du jeu dans chaque département. Côté audois, il n'y a pas eu encore d'arbitrage en CDOA.

M. LAUZE (UNICEM) demande dans quels délais il sera possible de présenter le DOCOB définitif au comité de pilotage pour approbation.

Mme la Secrétaire Générale indique que les discussions actuelles demandent un éclaircissement de différents points et une relecture transversale des documents. L'objectif est de présenter un nouveau document au comité de pilotage pour validation au plus tard en janvier 2006.

M. RAMONEDA (CA 66) estime qu'il convient d'adapter les CAD aux particularités de chaque département et de la ZPS. Il comprend dans les propositions du DOCOB concernant le dé plafonnement que la bonification des CAD de 20% au titre de Natura 2000 s'effectuerait au delà de la moyenne départementale des 27000 €.

M. AUGIER (DDAF) précise que l'objectif est de gérer au mieux les territoires de la ZPS. Pour cela, il faut s'assurer que les cahiers des charges soient opérationnels. Il souscrit à la proposition de Mme la Secrétaire Générale de présenter le DOCOB en janvier 2006. et souhaite entre temps l'organisation d'un ou deux groupes de travail supplémentaires.

Ce délai permettra d'élaborer des mesures de gestion bien définies qui puissent être opérationnelles sur le terrain et si possible dès l'année prochaine.

M. SERVIÈRE indique que les cahiers des charges sont opérationnels par rapport aux enjeux écologiques de conservation des oiseaux.

A ce stade des débats, Mme la Secrétaire Générale fait le point sur le travail à faire avant la réunion du comité de pilotage en janvier 2006 : travail technique concernant les mesures de gestion en liaison avec les différents services de l'Etat et les Chambres d'Agriculture pour une transmission du nouveau document aux membres du comité de pilotage début décembre 2005.

En ce qui concerne la future structure animatrice , il faut trouver la collectivité locale qui assurera la mise en œuvre du DOCOB dans le futur. Pour cela, elle demande à M. ESTEVE (CG) si le Conseil Général serait susceptible d'être candidat.

Ce dernier explique qu'il est d'abord nécessaire d'organiser une concertation entre les élus des communes concernées (Aude et P.O.). Ensuite, le Conseil Général réunira l'ensemble des élus pour prendre une décision afin de donner une réponse début décembre prochain.

Pour finir, il tient à remercier M. SERVIÈRE pour tout le travail réalisé.

M. RAMONEDA (CA 66) demande que les observations soient transmises à l'opérateur d'ici fin novembre.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Secrétaire Générale lève la séance à 11 H 30 en donnant rendez-vous au prochain comité de pilotage en janvier 2006.

La Secrétaire Générale,  
Présidente de séance,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN